

LE MOT DU PRESIDENT



Maître Richard LEGRAND

Avocat au Barreau de Paris

Docteur en Droit

Ancien Chargé d'enseignement à l'Université de Paris

Président fondateur de l'Association Nationale des Avocats et élèves-Avocats Docteurs en Droit (ANAD)

Chères Consoeurs, chers Confrères, chères futures Consoeurs, chers futurs Confrères,

C'est avec une immense fierté et enthousiasme que l'Association Nationale des Avocats et élèves-Avocats Docteurs en Droit (ANAD) présente ce second numéro de la Revue Juridique de l'ANAD. Nous souhaitons tout d'abord remercier Maître Bernard Cazeneuve, Avocat au Barreau de Paris et ancien Premier Ministre, d'avoir accepté de rejoindre notre association en tant que Membre d'Honneur et d'avoir préfacé la Revue. Nous souhaitons aussi remercier tous les auteurs qui ont contribué celle-ci, et notamment, les membres du Comité Scientifique qui ont permis de préparer celle-ci, ainsi que nos partenaires. La profession d'avocat est confrontée à la persistance de l'épidémie de Covid-19, bien qu'une lueur d'espoir semble se dessiner avec l'arrivée des vaccins. Elle a su s'adapter tant bien que mal à cette crise sans précédent. Elle innove, et continue d'assurer efficacement son rôle aux côtés des justiciables. Face aux défis que rencontre la profession durant cette crise, il faut continuer à travailler sur les questions de la formation et l'accompagnement des professionnels. De plus, une meilleure jonction entre le monde universitaire et professionnel est indispensable pour valoriser le doctorat en droit et favoriser une meilleure insertion des docteurs. Il serait donc bénéfique que le monde professionnel puisse travailler en synergie avec les universités, afin que les doctorants et docteurs puissent se préparer efficacement, s'ils le souhaitent, à devenir avocats. Une réflexion adaptée serait nécessaire afin que le diplôme du doctorat en droit puisse bénéficier d'une meilleure professionnalisation. Continuons à œuvrer sur ces questions et proposer des idées et des innovations dans ce sens. Notre association poursuit, de même, ses activités actuelles et son développement au sein de toute la France et à l'international.

Oui, l'ANAD a de grandes ambitions !

Elle souhaite, en effet, apporter son soutien et son service pour les avocats, les élèves-avocats, les docteurs et les doctorants en droit. Nous travaillons sur nos nombreux futurs projets, qui seront annoncés prochainement.

Siège national de l'association ANAD :

Ecole de Formation professionnelle des Barreaux de la cour d'appel de Paris

EFB, 1 rue Pierre Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél: 0769824277

Mail : anad.association@yahoo.com

Vous pouvez nous proposer des articles à publier sur la Revue en nous contactant